Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180209-CONS-AG-18-018
-DE
Date de réception préfecture : 21/02/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 09 février 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Marché de travaux n°160050 concernant la restructuration de la Base Nautique des Minelli : Modification en cours d'exécution du lot n°2 (Electricité / Plomberie / Ventilation).

ETAIENT PRESENTS :
Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Marie-Dominique CARRIER, Emmanuelle de GENTILI, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Etienne PERFETTI, Linda PIPERI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Céline SIMONI-PIACENTINI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI.

ONT DONNE POUVOIR :

Valérie BIANCHI	à	M. Guy ARMANET
Marie-Dominique GIAMARCHI	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
M. Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Michel CASTELLANI, Marie-Paule HOUDEMER, Thérèse LORENZI, Pierre-Noël LUIGGI, Ivana POLISINI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 09/02/2018

Objet : Marché de travaux n°160050 concernant la restructuration de la Base Nautique des Minelli : Modification en cours d'exécution du lot n°2 (Electricité / Plomberie / Ventilation).

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 139 et 140 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la consultation lancée le 14/10/2016 pour l'attribution du marché de travaux n°160050 concernant la restructuration de la base nautique des Minelli, lot n°2 : Electricité / Plomberie / Ventilation ;

Vu la délibération du 19/12/2016 par laquelle le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia a attribué à la SARL SIGEC sise 20600 Furiani, le lot 2 du marché de travaux 160050 de restructuration de la base nautique des Minelli ;

Vu le lot n°2 du marché n°160050 de travaux de restructuration de la base nautique des Minelli, notifié le 07/02/2017 à la SARL SIGEC (Société d'Installation Générale Electricité Climatisation) sise 20600 Furiani, pour un montant de 10 923 € HT ;

Considérant la demande de la Communauté d'Agglomération de Bastia, maître d'ouvrage, visant à faire procéder en cours d'exécution du marché, à des modifications non substantielles (suppression des goulottes extérieures des unités extérieures de climatisation, remplacées par des goulottes intérieures) ;

Considérant que selon l'article 139 – 6°) du décret 2016-360 du 25/03/2016, un marché public peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant du marché initial pour les marchés de travaux ;

Considérant que dans ce cas, les modifications sont autorisées car elles sont considérées comme n'étant pas substantielles et ne changeant pas la nature globale du marché ;

Considérant dès lors, qu'il est proposé de modifier comme suit le lot 2 du marché 160050 :
Modification en plus-value : Modification des unités extérieures de climatisation : + 1 634,08 € HT ;

Considérant que la mise en œuvre de cette modification entraîne donc un surcoût de 1 634,08 € HT par rapport au montant initial du marché ;

Considérant qu'il convient en conséquence, de conclure un avenant au lot 2 du marché 160050 avec la SARL SIGEC afin de contractualiser les modifications ci-dessus ;

Considérant que le montant de l'avenant s'élève donc à 1 634,08 € HT ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 29/01/2018 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

De modifier le lot n°2 du marché 160050 en accord avec le titulaire, la SARL SIGEC sise 20600 Furiani.

Conseil du 09/02/2018

Objet : Marché de travaux n°160050 concernant la restructuration de la Base Nautique des Minelli : <u>Modification en cours d'exécution du lot n°2</u> (Electricité / Plomberie / Ventilation).

DIT

- Que le montant initial du lot n°2 du marché 160050 s'élève à 10 923 € HT ;
- Que la modification du lot n°2 du marché 160050 engendre un surcoût de 1 634,08 € HT, soit une augmentation de 14,96% par rapport au montant initial du marché.

DECIDE

De conclure un avenant n°1 au lot n°2 du marché 160050 avec la SARL SIGEC, pour un montant de 1 634,08 € HT.

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant n°1 au lot n°2 du marché 160050 ainsi que tout autre document nécessaire à ce dossier.

DIT

Que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 20 FEV. 2018
et publication ou notification
du 21 FEV. 2018
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MEGHRAOUI

LE PRESIDENT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.